

**DECISION DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N° 2024/14**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 décembre 2022 portant affectation de M. Edouard GALLAND directeur d'hôpital (hors classe), en qualité de directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux aux centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, et aux E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu la décision d'installation n° 2023/03 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 établie à la date de prise de fonctions de M. Edouard GALLAND ;
- Vu la décision 2023/04 du 1<sup>er</sup> janvier 2023 portant délégation de signature à M. Edouard GALLAND, directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux ;
- Vu l'autorisation d'absence délivrée à Mme Evelyne POUPET, directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC par la délégation territoriale de l'A.R.S., pour la période du vendredi 9 août au lundi 19 août 2024 à 8 heures.
- Vu les nécessités de service ;

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT GAULTIER (Indre),

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Edouard GALLAND**, directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux au sein de la direction commune, à effet de signer, tout acte, décision ou document relevant de la signature de la directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, y compris dans les matières et pour les actes se rapportant à l'ordonnement et à l'exécution du budget, ainsi que les décisions, documents et actes afférents à la gestion des ressources humaines non médicales et médicales.

Article 2

Sont réservés à la signature du directeur, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet du vendredi 9 août 2024 à 8 heures au lundi 19 août 2024 à 8 heures pour une durée de 10 jours. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.

Article 4

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée :

- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CHATEAUROUX, le 5 août 2024

La directrice de la direction commune,

***Signé***

Evelyne POUPET

Le délégataire,  
Le directeur-adjoint en charge des achats, de la  
logistique et des travaux,

***Signé***

Edouard GALLAND